



L'ENSEIGNEMENT CATHOLIQUE en MATERNELLE



école
collège
lycée
enseignement
supérieur






L'ENSEIGNEMENT
CATHOLIQUE
en MAYENNE

école
collège
lycée
enseignement
supérieur



L'ENSEIGNEMENT
CATHOLIQUE
en MAYENNE

école
collège
lycée
enseignement
supérieur



La circulaire de rentrée

Circulaire de rentrée 2011 n° 2011-071 du 02.05.2011

Pour l'intégralité du texte suivre ce lien:
[http://www.education.gouv.fr/cid55941/
mene1111098c.html](http://www.education.gouv.fr/cid55941/mene1111098c.html)



Introduction

- Une circulaire qui fournit les lignes de force d'une nouvelle année scolaire
- Elle s'adresse à tous les niveaux d'enseignement mais cette présentation privilégiera l'aspect Ecole primaire (écrits noirs) et l'ASH (souligné)
- Certains liens seront indiqués avec le **collège et lycée (écrits bleus)**,
- Ce document est élaboré à partir de la synthèse parue sur [Sitécoles](#) et de la production publiée sur [Eduscol](#) indiquant les priorités de la rentrée scolaire
- En mode diaporama, les liens Internet sont valides



La circulaire de rentrée s'articule autour de

trois lignes de force pour orienter les actions à mettre en œuvre

- La maîtrise des savoirs fondamentaux
- L'accompagnement du parcours de chaque élève
- Une plus grande autonomie de l'établissement

Dans le double dessein de promouvoir l'excellence et de lutter contre les inégalités

Principe 1: La maîtrise des savoirs fondamentaux (1.1 – page 3)

- L'école primaire est la première concernée
- Cette maîtrise des savoirs de base se fait en lien avec le socle commun et dans un souci permanent d'aide adaptée aux difficultés rencontrées par l'élève
- A tous les niveaux l'accompagnement personnalisé doit être mis en œuvre, complétée, le cas échéant , par les stages de remise à niveau ou par l'appel aux aides spécialisées

Des dossiers sur Eduscol: [l'aide personnalisée](#),

Principe 1: La maîtrise des savoirs fondamentaux suite (1.1 pages 3 et 4)

- Priorité est donné au français (lecture écriture, grammaire) et aux mathématiques
- Mais aussi d'autres domaines disciplinaires:
 - [Les sciences](#) dans une démarche de recherche inspirée de la dynamique de « [la main à la pâte](#) » pour l'école et dans son sillage « [l'enseignement intégré de science et technologie](#) » [EIST pour les classes de 6è et 5è des collèges](#).
 - La première langue vivante: obligatoire dès le CE1 mais une sensibilisation est à mettre en place au CP voire en maternelle
 - La pratique musicale avec une place privilégiée pour le chant comme outil au service de la réussite de l'élève et d'une qualité de vie d'une classe
 - Le sport afin d'approfondir les apprentissages et d'améliorer la vie scolaire et le bien-être des élèves
 - l'éducation aux valeurs de la République avec en particulier l'obligation d'étude la [Marseillaise](#) en classe de CM1
- Nécessité des manuels scolaires : il est dit qu'on n'enseigne pas sans livre pas plus qu'on ne peut apprendre sans livre, la photocopie ne pouvant pas en tenir lieu.

Des dossiers sur Eduscol: [la prévention de l'illettrisme](#), [un livre pour l'été](#), [le dictionnaire des écoliers](#),

Des dossiers sur Sitécoles: [les sciences](#), [la première langue vivante](#) , [la pratique musicale](#), [les manuels scolaires](#)

Principe 2 – Suivi des progrès de l'élève (1.1 page 4)

- le [livret personnel de compétences](#) est désormais l'outil de référence pour accompagner l'élève dans son apprentissage
 - Sa version informatique va se généraliser à l'école primaire
 - L'efficacité de ce livret « dépend de la régularité et de la qualité des évaluations menées en classe. Il convient de mettre en place des modalités diversifiées d'évaluation qui permettent un réel « contrôle continu » des élèves...
 - Au service de cette évaluation, le ministère propose les [évaluations nationales](#) en CE1 et CM2 et [les outils d'aide en ligne pour la grande section de maternelle](#)
 - Des évaluations nationales seront mises en place en 5^{ème} pour les établissements volontaires. Elles porteront sur deux compétences du socle commun. Proposées à mi-parcours de la scolarité au collège, dans le courant du troisième trimestre, elles permettront de disposer d'informations statistiques comme point d'étape entre les évaluations de CM2 et le DNB.

Des dossiers sur Sitécoles: [livret personnel de compétences](#)

Principe 3 – une continuité CM2/ 6^{ème} (1.1 page 5)

- Cette continuité est à renforcer. Des rencontres entre enseignants des écoles et **enseignants de 6^{ème}** sont à organiser de façon systématique avant la fin de l'année de CM2. Ces rencontres prendront le nom de commission de liaison.
- Elles assurent la continuité pédagogique et l'articulation des programmes et apprentissages entre l'école et le collège
- Des PPRE passerelles: seront mis en place pour les élèves qui éprouvent des difficultés dans ce passage essentiel du parcours scolaire.

Principe 4 – Scolarisation des élèves en situation de handicap (1.4 page 11)

- Cette scolarisation demeure une priorité dans le cadre de la loi [n° 2005-102 du 11 février 2005](#) depuis l'école jusqu'à l'université et dans le cadre de la mise en œuvre du [PPS](#).
- Il faut améliorer l'enseignement dispensé aux élèves (formation initiale et continue des maîtres, équipes expérimentées)
- Il faut personnaliser les parcours de formation (aménagements pédagogiques, dispositifs d'évaluation et de certification aux modalités d'organisation facilitées, aide d'un AVS pour une meilleure accessibilité)
- Il est important de continuer de développer les [ULIS](#) notamment [en lycée professionnels](#)
- Il est nécessaire de faire l'évaluation de ce qui se fait, en particulier dans l'accompagnement de ces élèves par le personnel « auxiliaire de vie scolaire »

Des dossiers sur *sitEColes* : [scolariser un élève en situation de handicap, quel cadre?](#)

Principe 5 – Formation des enseignants (2 page 13)

- Autour de la formation initiale sont précisés les deux points suivants (2.1 page 13) :
 - L'accueil, l'accompagnement et la formation des stagiaires (stage de 5 jours avant la rentrée)
 - Parcours alternés en master pour les étudiants
- Pour la formation continue, il est fait mention d'apports plus grand de ressources en ligne (site Eduscol rénové) et des espaces numériques de travail (ENT) (2.2 et 2.3 page 14)

Lire aussi sur *sitécoles* : [construire l'établissement formateur](#), [10 compétences du métier d'enseignant](#), [enseignant en maternelle: vers un référentiel de compétences](#)

Des dossiers sur Eduscol: [tenue de classe, la classe du côté professeur](#), [devenir enseignant](#), [référentiel des 10 compétences de l'enseignant](#), [enseignants du premier degré exerçant en classes et écoles maternelles](#), [plan de développement des usages du numérique](#), [qu'est-ce qu'un ENT?](#)

Principe 6- Education prioritaire (1-3 page 9)

- Le programme CLAIR (collège et lycée pour l'Ambition, l'Innovation la réussite) s'élargit à l'école et devient « ECLAIR »
- Toutes les actions doivent s'inscrire dans une dynamique de réseau entre le collège et les écoles du secteur.

Principe 7- L'établissement (3 page 15)

- Innover, expérimenter et évaluer sont les trois aspects que tout établissement est appelé à mettre en œuvre dans son projet. Les principaux points de ce projet soulignés dans la circulaire sont les suivants:
 - Le travail en réseau avec les autres établissements (3.3 page 17)
 - Les relations avec les partenaires de l'école (3.2 page 16)
 - La sécurité des élèves et la lutte contre toute forme de violence (3.4 page 17)
 - La lutte contre l'absentéisme scolaire (3.5 page 18)
 - Le développement d'une politique de santé (3.7 page 19)
 - Les relations avec les parents (place essentielle du règlement intérieur) (3.8 page 20)
 - Une politique d'éducation artistique et culturelle dans toute l'école (3.6 page 19)

Lire aussi sur *sitécoles* : [des parents dans l'école](#), [la place des arts à l'école](#), [prévention et lutte contre la violence à l'école](#)

Des dossiers sur Eduscol: [l'innovation partagée](#) , [les parents et l'école](#), [cours le matin/sport l'après-midi](#), [prévention du décrochage scolaire](#),

Conclusion (page 22)

- L'amélioration des acquis des élèves repose sur l'engagement et la responsabilité de tous les acteurs de la communauté éducative.
- L'autonomie dont ils disposent permet de mieux répondre à la diversité des besoins des élèves et de renforcer l'égalité des chances.
- La réussite de chaque élève repose sur l'innovation, tant pédagogique que structurelle, et sur la mesure de l'efficacité des actions engagées.
- Elle suppose aussi un esprit de confiance entre tous ceux qui œuvrent pour l'éducation ; confiance entre les personnes mais aussi confiance en l'avenir parce que nous aurons su créer une confiance des élèves en eux-mêmes.



L'ENSEIGNEMENT
CATHOLIQUE
en MAYENNE

école
collège
lycée
enseignement
supérieur



L'ENSEIGNEMENT
CATHOLIQUE
en MAYENNE

école
collège
lycée
enseignement
supérieur

